Une image contenant texte, Police, affiche, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Secrétariat Général Commun**

Départemental

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Maître d’Ouvrage :** SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL 42

**Procédure adaptée ouverte**

**Objet du marché :**

**Marché de travaux pour la réhabilitation et la densification du site Waldeck Rousseau à Roanne**

**DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS : vendredi 27 mars 2026, à 12h00**

SOMMAIRE

[ARTICLE 1. Généralités 3](#_Toc221739426)

[1.1. **Opération concernée** 3](#_Toc221739427)

[1.2. **Procédure de consultation** 3](#_Toc221739428)

[1.3. **CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE** 4](#_Toc221739429)

[ARTICLE 2. Contenu du dossier de consultation 4](#_Toc221739430)

[2.1. **Contenu du dossier remis aux candidats** 4](#_Toc221739431)

[2.2. **Modalités de retrait des documents de la consultation** 5](#_Toc221739432)

[2.3. **Modifications des documents de la consultation** 5](#_Toc221739433)

[2.4. **Questions – réponses** 5](#_Toc221739434)

[ARTICLE 3. Présentation des candidatures et des offres 5](#_Toc221739435)

[3.1. **Présentation des candidatures** 6](#_Toc221739436)

[3.2. **Présentation des offres** 8](#_Toc221739437)

[ARTICLE 4. Condition de remise des plis 8](#_Toc221739438)

[4.1. **Date et heure de réception des candidatures et des offres** 8](#_Toc221739439)

[4.2. **Conditions de transmission des plis** 9](#_Toc221739440)

[4.3. **Signature électronique** 10](#_Toc221739441)

[ARTICLE 5. Conditions de participation 11](#_Toc221739442)

[5.1. **Groupement d’opérateurs** 11](#_Toc221739443)

[5.2. **Visites sur site** 11](#_Toc221739444)

[5.3. **Examen des candidatures** 11](#_Toc221739445)

[ARTICLE 6. Jugement des Offres 11](#_Toc221739446)

[ARTICLE 7. Négociations 13](#_Toc221739447)

[ARTICLE 8. Attribution 13](#_Toc221739448)

[ARTICLE 9. Annexes 14](#_Toc221739449)

# Généralités

## **Opération concernée**

La présente consultation a pour objet l'attribution de marchés publics de travaux portant sur le projet de réhabilitation et de densification du site Waldeck Rousseau à Roanne (42), qui accueille actuellement trois administrations territoriales de l’État

* la Direction Départementale des Territoires (DDT),
* la Direction Départementale de l’Emploi, du Travail et de la Solidarité (DDETS),
* la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

A l’issue des travaux, le bâtiment devra accueillir, outre ces trois administrations le centre d’information et d’orientation de Roanne et les trois circonscriptions roannaises de l’inspection de l’éducation nationale.

Lieu d’exécution : le site de l’opération est localisé au 14 rue Waldeck Rousseau à Roanne (42).

## **Procédure de consultation**

### Procédure avec négociations

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée ouverte au sens des articles L2123-1, R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché est passé selon une procédure ouverte. Autrement dit, les opérateurs économiques remettent avant la date limite de réception des offres indiquée en page de garde du présent règlement un pli contenant leur candidature et leur offre dans les conditions prévues ci-après.

En vertu de l’article R2123-5 du Code la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. S’il décide de négocier, le pouvoir adjudicateur engagera les négociations avec les trois soumissionnaires les mieux classés en application des critères de jugement.

La négociation pourra être organisée par écrit par échanges de questions réponses et le cas échéant avec une ou plusieurs réunion(s).

### Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes à l’initiative des candidats ne sont pas autorisées. Le pouvoir adjudicateur n’exige pas la présentation de variante.

Les candidats peuvent répondre aux prestations supplémentaires éventuelles facultatives qui suivent :

* Lot n°1 : PSE n°1 : désamiantage de la façade au lot n°1 désamiantage-déplombage
* lot n°2 : PSE n°2 : mise en œuvre de boitiers de sol milieu de bureau pour aménagement : les bureaux ciblés sont bureaux 026, 028, 029, 030, 021, 024, 104, 117, 119, 121, 122, 123 et 124 ainsi que le box 022
* lot n°6 : PSE n°3 : encapsulement SS4 façade sud Bâtiment origine
* lot n°10 : PSE n°4 : reprise de sol pour mise en œuvre de boitier de sol au rdc du bat origine
* lot n°13 : PSE n°5 : mise en œuvre de boitiers de sol milieu de bureau pour aménagement
* lot n°13 : PSE n°6 : mise en œuvre de détecteurs d’absences dans les bureaux en complément des boutons poussoir
* lot n°13 : PSE n°7 : Mise en œuvre d’éclairage dimmable dans les bureaux

### Durée de validité des offres

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### Maîtrise d’œuvre – contrôle technique – coordinnateur sps

Voir les indications du CCAP

### Décomposition des lots

Les lots sont les suivants :

Lot N°1 : Désamiantage - Déplombage

Lot N°2 : Gros œuvre - Démolition

Lot N°3 : Curage

Lot N°4 : Etanchéité

Lot N°5 : Couverture et charpente

Lot N°6 : Façades

Lot N°7 : Menuiseries extérieures

Lot N°8 : Serrurerie - Métallerie

Lot N°9 : Plâtrerie – Peinture – Faux-Plafonds

Lot N°10 : Revêtement de sol

Lot N°11 : Menuiseries intérieures

Lot N°12 : Elévateur PMR

Lot N°13 : Electricité – GTC

Lot N°14 : Solaire photovoltaïque

Lot N°15 : CVC-Plomberie

Lot N°16 : Sondes géothermiques

Lot N°17 : Terrassement - VRD - Aménagements extérieurs

Toutes les entreprises retenues devront, en outre, respecter les préconisations émises dans les documents du dossier du DCE « prescriptions générales communes » à tous les corps d’état. Ces dernières étant opposables.

### Langue

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnées d'une traduction en français.

En cas de candidature sous forme de DUME, ce dernier doit être rédigé en français.

## **CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**

### Délais d'exécution

Les délais globaux d'exécution sont fixés dans le document DCE-PLANNING PREVISIONNEL TRAVAUX.

### Mode de dévolution des travaux

Les travaux sont dévolus en lots séparés.

### Nature de l’attributaire

Le marché sera conclu avec un titulaire unique ou des entreprises groupées. En cas de groupement, la forme conjointe avec mandataire solidaire sera imposée après l'attribution du marché. Pour les prestations homogènes de chaque lot, il est en effet attendu que le mandataire puisse assurer la solidarité pour assumer le respect du planning serré du lot sur lequel il s’engage.

# Contenu du dossier de consultation

## **Contenu du dossier remis aux candidats**

Le dossier de consultation mis à la disposition des candidats se compose des pièces suivantes :

Pièce n°0 – le présent règlement de consultation et ses annexes :

* + 0\_1 Cadre « Attestation de visite »
  + 0\_2 Cadre « Mémoire technique »

Pièce n°1 – l’Acte d’Engagement (AE)

Pièce n°2 – le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe

* + 2\_1 « Procédure de dématérialisation de la facturation »

Pièce n°3 – Tronc commun

* + RICT
  + PGC et PIC
  + CCTP 0
  + Notice PMR et sécurité du permis de construire
  + Notice acoustique
  + Notice Géotechnique
  + Ensemble des plans et détails architectes
  + Ensemble des plans structures
  + Ensemble des plans fluides et techniques
  + Planning DCE consultation
  + Etudes géotechnique G2 PRO
  + Plans géomètre EDL
  + Plans historiques 18 fichiers PDF
  + DT
  + Géo détection des réseaux
  + DIAG PEMD
  + Carnet de photographie du site actuel
  + Cadre de décomposition du prix forfaitaire

Pièce n°4 – CCTP Spécifique lots

## **Modalités de retrait des documents de la consultation**

Le pouvoir adjudicateur utilise le profil acheteur dénommé PLACE hébergé à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la présente consultation.

Pour télécharger les documents, les soumissionnaires doivent renseigner un formulaire d'identification. A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme ; le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique. Toute information erronée peut nuire à la transmission des documents. L'exactitude de ces informations est laissée à l'entière responsabilité du demandeur.

Les frais d'accès au réseau internet sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont informés que le temps nécessaire au dépôt des dossiers sur le site peut varier notablement en fonction de l'état du réseau et du volume du fichier concerné. Seule l'heure de fin de transmission du dossier sur la plate-forme étant prise en compte, les candidats sont invités à prendre toute précaution utile en termes de délai pour que leurs dossiers, notamment ceux particulièrement volumineux, soient déposés sur la plate-forme dans les délais.

## **Modifications des documents de la consultation**

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Les opérateurs devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

## **Questions – réponses**

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : https://www.marchespublics.gouv.fr.

Aucune réponse ne sera apportée par téléphone et/ou par mail par le pouvoir adjudicateur.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires et aux compléments d’information reçues jusqu’à 10 jours avant la date limite de réception des offres, sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures ou des offres.

# Présentation des candidatures et des offres

Conformément à l’article R. 2143-14 du Code de la commande publique, l’Acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Pour cela, les candidats doivent préciser :

* d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
* et d'autre part, l’identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.

## **Présentation des candidatures**

**L’attention des Candidats est attirée sur le caractère obligatoire des cadres de réponse annexés au présent règlement de consultation, et sur la nécessité de respecter le plan ci-après pour la constitution et la remise de leur dossier de candidature.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques (notamment de sous-traitants) sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l’Acheteur. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique (DC1 si groupement / DC4 si sous-traitance).

### Réponse hors « DUME »

Les fichiers seront dans un format imprimable (type jpeg ou pdf) et les cadres de candidature dans un format imprimable et modifiable (type excel). Il est demandé de fournir également les fichiers sources (word, excel, powerpoint, libre office) en complément des fichiers pdf.

* **A – Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Chaque opérateur économique au sein du Candidat (cotraitant ou autre opérateur) doit remettre un dossier de candidature comportant :

**A1 : Le formulaire DC1** ou équivalent dûment renseigné : la déclaration de candidature, unique pour l'ensemble des cotraitants en cas de groupement, comportant les déclarations sur l'honneur en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et R2143-3 du Code de la Commande Publique

**A2 : Le formulaire DC2** ou équivalent dûment renseigné

**A3 : La copie du ou des jugements prononcés** pour les candidats en situation de redressement judiciaire

* **B – Capacité technique et professionnelle**

Chaque opérateur économique au sein du Candidat (cotraitant ou autre opérateur) doit remettre un dossier de candidature comportant :

**B1** : **Déclaration indiquant l’outillage, le matériel et l’équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature 

**B2 :** **L’indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise**, et notamment des responsables de prestation de services et conduite des travaux de même nature que celle du marché. Conformément à l’article R. 2142-13 du Code de la commande publique, le candidat indiquera les **noms et les qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l’exécution du marché**

**B3** : Des **certificats de qualification professionnelle** établis par des organismes indépendants, ou équivalent. Le pouvoir adjudicateur précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Outre les données figurant dans le tableau ci-après, il est précisé que les candidats devront, à l’attribution du marché et à la réception des travaux, être qualifiés RGE en lien avec les fiches CEE concernés par les travaux réalisés. L’attention des candidats est attirée sur le fait que la qualification doit être détenue par l’entreprise qui réalise effectivement les travaux, c’est-à-dire le cas échéant l’entreprise sous-traitante.

A titre d’information voici l’estimation des lots concernés à ce jour par la mise en œuvre de fiche CEE :

* Lot N°4 : Etanchéité
* Lot N°6 : Façades
* Lot N°7 : Menuiseries extérieures
* Lot N°9 : Plâtrerie-peinture-Faux-plafonds
* Lot N°13 : Electricité – GTC
* Lot N°15 : CVC - Plomberie

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Lot** | **Qualifications** | **Effectif Minimal** |
| 01 | Désamiantage-Déplombage | Qualibat 1552 – Traitement de l’amiante | EF1 |
| 02 | Démolition Gros œuvre | Qualibat 1142 : Démolition par carottage ou sciage | EFF2 |
| 03 | Curage | Qualibat 1161 : Travaux de curage | EFF1 |
| 04 | Etanchéité | Qualibat 3212 : Étanchéité en matériaux bitumineux | EFF1 |
| 05 | Couverture et charpente | Qualibat 3181 – Couverture en plaques nervurées | EFF1 |
| 06 | Façades | Qualibat 1411 : Echafaudages fixes  Qualibat 7132 : Isolation thermique par l'extérieur  Qualibat 3811 : Parois en bardages simples | EFF2 |
| 07 | Menuiseries extérieures | Qualibat 3521 : Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium | EFF2 |
| 08 | Serrurerie-Métallerie | Qualibat 4411 – Serrurerie-métallerie | EFF1 |
| 09 | Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds | Qualibat 4111 : Plâtrerie  Qualibat 6111 : Peinture et ravalement  Qualibat 6611 : Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires | EFF2 |
| 10 | Revêtement de sol | Qualibat 6222 : Revêtements résilients PVC | EFF1 |
| 11 | Menuiseries intérieures | Qualibat 4322 : Fabrication et pose de menuiseries intérieures en bois | EFF1 |
| 12 | Elévateur PMR | Références | EFF1 |
| 13 | Electricité CFO-CFA | Qualifelec MGTI | EFF1 |
| 14 | Solaire photovoltaïque | RGE Quali’PV | EFF1 |
| 15 | CVC - Plomberie | Qualibat 5312 : Installation de ventilation dans bâtiment supérieur à 1 000 m²  Qualibat 5213 : Installation de chauffage avec chaudière gaz dans bâtiment supérieur à 1 000 m² | EFF2 |
| 16 | Sondes géothermiques | Qualit’ENR Qualiforage Module sondes | EFF1 |
| 17 | VRD – GO – Maçonnerie | Qualibat 1312 : Terrassements - fouilles | EFF1 |

* **C – Capacité économique et financière**

Chaque opérateur économique au sein du Candidat (cotraitant ou autre opérateur) doit remettre un dossier de candidature comportant :

**C1** : Le **chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d’activité** faisant l’objet du marché pour les trois dernières années (indication portée au formulaire DC2)

**C2** : La preuve d’une **assurance des risques professionnels** pertinents (décennale et professionnelle).

* **D – Sous-traitance**

Si le candidat fait appel à des capacités professionnelles, techniques et financières de sous-traitant, il devra joindre à son dossier :

**D1** : Les **éléments de candidature susvisés** (A, B et C) relatifs au sous-traitant

**D2** : Un **acte spécial de sous-traitance** (formulaire DC4)

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 sont disponibles sur le site du Ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat.

### Réponse par le formulaire « DUME »

Les Candidats ont la possibilité de remettre leur candidature par le biais du formulaire DUME (Document unique de marché européen).

Pour ce faire, le Candidat dûment inscrit sur la plateforme PLACE :

1. Clique sur « candidater » pour compléter le formulaire de candidature DUME, puis « Valider ces informations »

3. Sur l’espace de réponse « Répondre à la consultation », joint en plus du formulaire les informations relatives à sa candidature qui ne sont pas dans le formulaire DUME (notamment les deux cadres de réponse et les références d’architecte), puis accepte les conditions d’utilisation

4. Un mail de confirmation sera envoyé au candidat.

## **Présentation des offres**

Les fichiers seront dans un format imprimable (type jpeg ou pdf) et imprimable et modifiable (type excel). Il est demandé de fournir également les fichiers sources (word, excel, powerpoint) en complément des fichiers pdf.

**L’attention des Candidats est attirée sur la nécessité de respecter le plan ci-après pour la constitution et la remise de leur offre.**

Les Offres des Candidats admis devront comporter les éléments suivants :

**O1. Un acte d'engagement** (AE) (à compléter, à dater et à signer)

**O2.** **La décomposition du prix global forfaitaire** (DPGF) (à compléter suivant le cadre remis)

**O3. Un mémoire technique**

**O4. Attestation de visite des lieux (obligatoire pour les lots n° 1,2,3,17)**

**O5. Les engagements (individuel/entreprise) de confidentialité** (à compléter, à dater et à signer)

Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

# Condition de remise des plis

## 

## **Date et heure de réception des candidatures et des offres**

Les plis devront être transmis avant la date et heure indiquée en page de garde du présent document.

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées ci -dessus.

Les plis qui sont reçus ou remis après ces dates et heures ne sont pas ouverts.

Les plis et la "copie de sauvegarde" parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejetés

## **Conditions de transmission des plis**

### Profil acheteur

**Seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante :**

**https://www.marches-publics.gouv.fr**

En cas d'envois successifs seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE :

* Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
* Assistance téléphonique ;
* Module d'autoformation à destination des candidats ;
* Foire aux questions ;
* Outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au maître de l'ouvrage.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

### Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt , .ods, .odp, libre office, ainsi que les formats images .jpg, .png et les documents au format .html.

Le candidat ou le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

* Formats exécutables, notamment : .exe, .com, .scr
* Macros ;
* ActiveX, Applets, scripts

### Horodatage

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

### Copie de sauvegarde

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise au maître de l'ouvrage sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant les mentions suivantes :

* « Copie de sauvegarde » ;
* Intitulé de la consultation ;
* Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas prévus à l'article 2-II de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique) :

* en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
* en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l’acheteur.

La copie de sauvegarde est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions de l'article R.2132- 11 du code de la commande publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

Le candidat ou le soumissionnaire qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

Secrétariat Général Commun Départemental de la Loire

16 place Jean Jaurès

CS 30548

42007 Saint-Etienne cedex 01

Horaires d’ouverture (jours ouvrés) : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

### Antivirus

Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

## **Signature électronique**

La signature électronique des éléments de la candidature et de l’offre n’est pas exigée.

Des renseignements complémentaires au sujet de la signature électronique peuvent être obtenus :

* dans PLACE (guide d'utilisation- utilisateur entreprise) ;
* dans le guide « très pratique » sur la dématérialisation des marchés public (version opérateurs économiques) disponible sur le site internet de la Direction des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers.

En application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, le signataire doit respecter les conditions relatives :

1. au certificat de signature électronique ;

2. à l'outil de signature électronique (appelé aussi « dispositif de création de signature électronique »)

La signature électronique doit reposer sur un certificat qualifié, conforme au Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).

Sont autorisées :

* la signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3)
* la signature électronique qualifiée (niveau 4)

Les frais éventuels d'acquisition du certificat de signature sont à la charge des candidats.

# Conditions de participation

## **Groupement d’opérateurs**

Il n'est pas exigé que chaque entreprise dispose de la totalité des compétences techniques, professionnelles ou financières requises pour l'exécution du marché. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché par tout moyen approprié.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres est globale. Chaque membre du groupement devra remettre un dossier de candidature complet.

En application de l’article R.2142-21, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

* en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs groupements.
* en qualité de membre de plusieurs groupements.

Le maître d’ouvrage ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, il sera demandé lors de l’attribution que le mandataire soit solidaire pour l’exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

## **Visites sur site**

Une visite du site **obligatoire** pour les lots suivants : 01, 02, 03, 17.

La visite du site est facultative pour les autres lots mais recommandée.

**Les dates retenues pour les visites du site sont les suivantes :** le 10/03 de 10h à 11h et le 12/03 de 10h à 11h.

## **Examen des candidatures**

Les candidatures qui ne seront pas recevables en application de l’article R2143-6 du Code de la Commande Publique seront écartées.

Si l’acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

# Jugement des Offres

Les offres qui seront remises par les Candidats admis seront analysées et classées au regard des critères d’attribution pondérés suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critère 1 : Prix** | **40%** |
| **Critère 2 : Valeur technique** (selon le mémoire technique)  **Sous-critère 1 (10 points) : Moyens de l’entreprise**   * Moyens humains et matériels affectés au chantier * Organigramme, CV et expérience des intervenants * Intégration des heures d’insertion   **Sous-critère 2 (15 points) : Méthodologie générale employée par l’entreprise**   * Analyse des contraintes du site et solutions envisagées pour y remédier * Gestion de l’interface avec les autres corps d’état * Installations de chantier, approvisionnements * Description des travaux particuliers   **Sous-critère 3 (15 points) : Délais**   * Délais de réalisation des travaux * Dispositions prises pour respecter le planning général   **Sous-critère 4 (15 points) : Type de produits proposés**   * Qualité des produits proposés avec le cahier des charges * Garantie, performance, durabilité, maniabilité, maintenabilité… * Fiches techniques et certifications des produits proposés   **Sous-critère 5 (5 points) : Mesures proposées pour la préservation de l’environnement**   * Performances écologiques des matériaux/produits/procédés proposés * Note sur les mesures particulières adoptées (procédés constructifs écoresponsables, véhicules propres, formation des chauffeurs à l’éco conduite, optimisation des déplacements …) * Mesure environnementale du chantier : Optimisation du réemploi, méthodologie de tri et de recyclage des déchets | **60%** |

**Notation du critère prix**

Le coût global est apprécié sur 40. La note de 40 sera attribuée au prix le plus bas, après élimination des offres anormalement basses suivant les dispositions prévues à l’article R. 2152-3 et R. 2152-4 du code de la commande publique.

Les autres offres auront une note calculée suivant la formule :



**Notation du critère valeur technique**

La note technique de l’entreprise sera basée sur les critères et sous- critères ci-avant énoncés, pour lesquels la méthode de notation suivante sera mise en œuvre :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **APPRECIATION** | **NOTATION** | **JUSTIFICATION** |
| Aucune information | 0 % de la note | Pas d’information fournie |
| Très insuffisante | 10 % de la note | Le contenu fourni par le candidat ne répond pas aux attentes |
| insuffisante | 25 % de la note | Le contenu fourni par le candidat répond partiellement aux attentes |
| Moyenne | 50 % de la note | Le contenu fourni par le candidat répond aux attentes minimales mais ne présente aucun avantage particulier |
| Bonne | 75 % de la note | Le contenu fourni par le candidat répond aux attentes et présente un minimum d’avantages particuliers |
| Très bonne | 100 % de la note | Le contenu fourni par le candidat répond aux attentes et présente beaucoup d’avantages particuliers |

Il pourra être fait application des dispositions des articles R2152-1 et 2 du Code de la Commande Publique.

# Négociations

Les modalités de la négociation éventuelle seront précisées aux candidats admis dans la lettre d’invitation à remettre une offre.

# Attribution

Les candidats non retenus en sont informés par voie électronique, sur le profil acheteur PLACE du pouvoir adjudicateur hébergé à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le maître d’ouvrage se réserve le droit de réaliser une mise au point après la notification du marché avec les candidats retenus.

Avant toute notification du marché, le candidat retenu aura un délai d'une semaine pour fournir obligatoirement :

1. Les pièces suivantes, conformément à l’article D. 8222-5 du Code du Travail :

* Les attestations fiscales et sociales (sous la forme de la liasse fiscale n° 3666 et de l'attestation d'URSSAF) ;
* Un extrait Kbis datant de moins de trois mois.
* Un pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (en cas de personnes différentes entre le Kbis et le signataire du marché

NOTA BENE : Au cours de l’exécution des marchés, ces pièces seront à produire par les titulaires tous les six mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché. Elles seront complétées par une déclaration sur l’honneur datée, signée et rédigée comme suit :

« J’atteste sur l’honneur avoir déposé auprès de l’administration fiscale à la date figurant sur cette attestation l’ensemble des déclarations fiscales obligatoires, un extrait Kbis à jour, et dans le cas où j’emploie des salariés, j’atteste de la réalisation du travail par des salariés régulièrement employés au regard des articles L.1221-10 à L.1221-12, L.3243-1 à L.3243-2 et L.3243-4, R.3243-1 à R.3243-5. »

1. Une attestation d’assurance en responsabilité civile et professionnelle ;
2. Une attestation d’assurance en responsabilité civile décennale couvrant les dommages visés à l’article 1792 du Code civil ou ses équivalents si le titulaire n’est pas établi en France.
3. Une attestation sur l’emploi des salariés étrangers

# Annexes

0\_1 Cadre « Attestation de visite »

0\_2 Cadre « Mémoire technique »